SYNTHÈSE

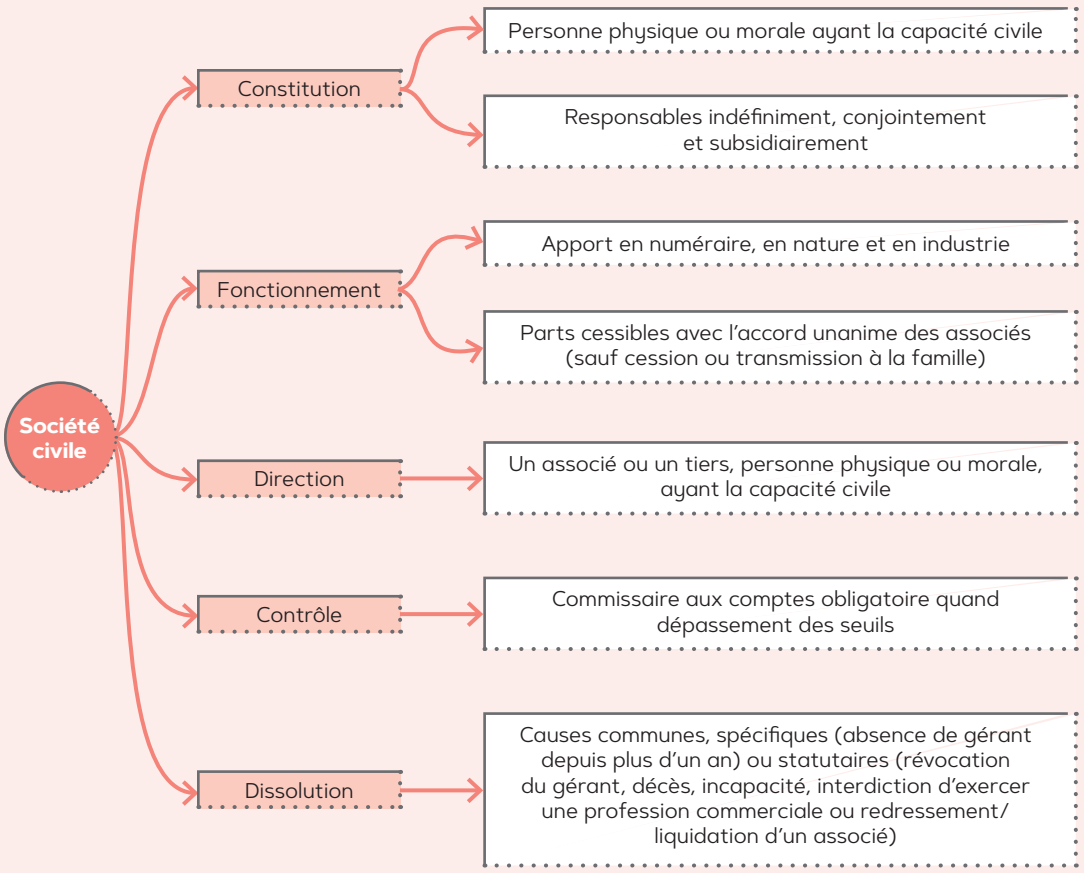
Société civile
Constitution
Personne physique ou morale ayant la capacité civile
Responsables indéfiniment, conjointement et subsidiairement
Fonctionnement
Apport en numéraire, en nature et en industrie
Parts cessibles avec l'accord unanime des associés (sauf cession ou transmission à la famille)
Direction
Un associé ou un tiers, personne physique ou morale, ayant la capacité civile
Contrôle
Commissaire aux comptes obligatoire quand dépassement des seuils
Dissolution
Causes communes, spécifiques (absence de gérant depuis plus d'un an) ou statutaires (révocation du gérant, décès, incapacité, interdiction d'exercer une profession commerciale ou redressement/ liquidation d'un associé)